

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEPTIEME SEANCE

Queen Margaret College, Wellington

Lundi 3 septembre 1973, 15 heures

PRESIDENT : D^r C.N. Derek Taylor (Nouvelle-Zélande)

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
1. Examen d'un projet de résolution	158
2. Choix du thème des Discussions techniques à la vingt-cinquième session du Comité régional	158
3. Sessions futures du Comité régional	162

Septième séanceLundi 3 septembre 1973, 15 heures

PRESENTS

I. Représentants des Etats Membres

AUSTRALIE	D ^r H.M. Franklands
CHINE	D ^r Chen Hai-feng M. Chou Shan-yen Professeur Shih Cheng-hsin D ^r Chang Kuang-hua M. Tsao Yung-lin
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	D ^r J.C. King M. F.S. Cruz D ^r M. Kumangai D ^r J. Nunn
FIDJI	D ^r D. Singh
FRANCE	D ^r J. Laigret
JAPON	D ^r Teruhiko Saburi D ^r Rintaro Okamoto
LAOS	D ^r Phouy Phoutthasak
MALAISIE	Tan Sri Datuk (D ^r) Abdul Majid bin Ismail D ^r S.K. Mukherjee M. Onn bin Kayat
NOUVELLE-ZELANDE	D ^r H.J.H. Hiddlestone D ^r C.N. Derek Taylor D ^r G. Blake-Palmer D ^r R. Dickie
PHILIPPINES	D ^r A.N. Acosta
PORTUGAL	D ^r J.B. Duarte Pinheira
REPUBLIQUE DE COREE	D ^r Sung Hee Rhee D ^r Sung Kyu Ahn D ^r Kyong Shik Chang

REPUBLIQUE DU VIET-NAM
 D^r Truong-Minh-Cac
 D^r Pham-Van
 D^r Nhan-Trung-Son

REPUBLIQUE KHMERE
 Professeur agrégé Sok Heangsun
 D^r Kadeva Han
 D^r My Samedy

ROYAUME-UNI
 D^r J.L. Kilgour
 D^r G. Choa

SAMOA-OCCIDENTAL
 Honorable Seiuli Taulafo
 D^r J.C. Thieme
 M. Faapoituulao Atoa

SINGAPOUR
 D^r Ho Guam Lim

II. Représentant du Membre associé

PAPUA-NOUVELLE-GUINEE
 D^r M. Wainetti

III. Représentants de l'Organisation des Nations Unies et des institutions apparentées

FONDS DES NATIONS UNIES
 POUR L'ENFANCE
 M. A.H. Aslam

IV. Représentants d'organisations non gouvernementales

COMITE INTERNATIONAL
 CATHOLIQUE DES INFIRMIERES
 ET ASSISTANTES MEDICO-SOCIALES
 Mlle P. Dudderidge

CONSEIL INTERNATIONAL
 DES INFIRMIERES
 Mlle S. Burrell

FEDERATION DENTAIRE
 INTERNATIONALE
 Général J. Ferris Fuller

FEDERATION INTERNATIONALE
 POUR LE PLANNING FAMILIAL
 D^r R. Black

SOCIETE INTERNATIONALE
 DE RADIOLOGIE
 D^r G.D.T. Harper

V. Secrétariat de l'OMS

SECRETAIRE
 D^r Francisco J. Dy

1. EXAMEN D'UN PROJET DE RESOLUTION

Le Comité examine le projet de résolution suivant :

1.1 Pharmacodépendance (document WPR/RC24/WP/7 Rev.1) (suite de la sixième séance, section 2.2)

Le Dr KILGOUR (Royaume-Uni) propose la modification ci-après au paragraphe 5 a) :

"encourager et développer les activités en matière de lutte contre l'abus des drogues et la pharmacodépendance."

Décision : Le projet de résolution, ainsi modifié, est adopté (résolution WPR/RC24.R8).

2. CHOIX DU THEME DES DISCUSSIONS TECHNIQUES A LA VINGT-CINQUIEME SESSION DU COMITE REGIONAL : Point 19 de l'ordre du jour (document WPR/RC24/10)

Le Dr KING (Etats-Unis d'Amérique) se demande quelle est l'utilité des Discussions techniques qui ont lieu à l'occasion des sessions du Comité. Les représentants y consacrent beaucoup de temps et certains d'entre eux ne se sentent pas vraiment compétents pour y participer. En raison de la diversité des conditions dans la Région, il est très difficile d'aboutir ainsi à des résultats valables.

Le Dr HIDDLESTONE (Nouvelle-Zélande) fait remarquer que les représentants ont rempli un questionnaire d'évaluation sur les Discussions techniques et qu'il serait peut-être utile d'attendre d'en connaître les résultats avant de prendre une décision.

Le Dr MAJID (Malaisie) est d'avis que certains thèmes dépassent l'expérience de tous les représentants mais que ces discussions leur donnent l'occasion d'élargir leurs connaissances dans le domaine médico-sanitaire et de relever certains éléments qui peuvent être utiles à leur pays.

Le Dr LAIGRET (France) juge les Discussions techniques enrichissantes : les documents préparés donnent une information de base et des sujets de réflexion, et les groupes de discussion offrent l'occasion d'émettre des idées et de connaître l'opinion de représentants d'autres pays. Après un débat sur des questions budgétaires parfois difficile à suivre pour des non-spécialistes, les Discussions techniques apportent un air frais et se révèlent à la fois reposantes et instructives.

Le DIRECTEUR REGIONAL explique que le Conseil exécutif a adopté à sa huitième session une résolution par laquelle il invite les Comités régionaux à examiner l'avantage qu'il y aurait à organiser des Discussions

techniques sur des questions d'intérêt régional. Le Comité a appuyé cette suggestion à sa troisième session lorsqu'il a décidé que "des Discussions techniques devront figurer à l'ordre du jour des futures sessions du Comité régional" (résolution WPR/RC3.R14). Le Directeur régional fait remarquer que les Discussions techniques ne font pas réellement partie de l'ordre du jour du Comité mais qu'elles sont organisées à l'occasion de sa session.

Le Dr FRANKLANDS (Australie) déclare qu'il n'est pas opposé aux Discussions techniques en tant que telles, mais que leur sujet pourrait être modifié. Bien que le thème des Discussions de cette année ait été intéressant, il n'est pas facile d'adopter des conclusions fermes pour un tel sujet. Le Dr Franklands suggère de revenir à des thèmes semblables à ceux traités par le passé, c'est-à-dire relativement limités et permettant un examen approfondi dans le temps imparti, comme "la fluoration de l'eau" ou "la valeur des aides-infirmières dans les travaux hospitaliers ou de santé publique".

Le Dr HO (Singapour) trouve que les Discussions techniques sont intéressantes et qu'elles constituent un excellent intermède dans la charge de travail du Comité, mais il ne pense pas que le temps qui leur est consacré soit justifié. Il soutient les modifications suggérées par l'Australie ou la suppression pure et simple de ces discussions.

Le PRESIDENT estime que, de l'avis général, les Discussions techniques doivent être maintenues mais qu'à l'avenir, il faudra tenir compte de deux éléments : 1) le thème doit concerner particulièrement la Région, et son choix incombe évidemment au Comité; 2) le thème doit être suffisamment restreint pour qu'une discussion soit possible dans le temps imparti et pour que des conclusions fermes puissent être adoptées.

Le Comité passe ensuite au choix d'un thème pour les Discussions techniques de 1974.

Le Dr MAJID (Malaisie) rappelle que la Malaisie a proposé six thèmes mais qu'en raison de l'épidémie de dengue dont elle a récemment souffert, elle soutiendra le thème 2.3 proposé par le Bureau régional, à savoir la lutte contre les moustiques vecteurs de la dengue hémorragique. Ce thème présente une importance particulière non seulement pour la Malaisie mais aussi pour d'autres pays de la Région plus ou moins exposés.

Le Dr THIEME (Samoa-Occidental) appuie la proposition du représentant de la Malaisie.

Le Dr PHOUTTHASAK (Laos) propose d'adopter le thème 1.5 concernant le besoin de "généralistes" plutôt que de "spécialistes" dans les systèmes de soins médicaux des pays en voie de développement, qui fait suite aux Discussions de la présente session et se rapporte à la planification du personnel dans les pays en voie de développement.

Le Dr LAIGRET (France) appuie la proposition tendant à discuter de la lutte contre le vecteur de la dengue hémorragique, étant donné que la Polynésie française a été le théâtre d'épidémies de dengue avec début de signes hémorragiques.

Le Dr ACOSTA (Philippines) appuie le choix du thème 2.2 "Emploi des assistants médicaux dans les services de santé", qui est très pertinent au stade actuel du développement des services de santé des Philippines, où l'importance des travailleurs sanitaires des échelons subalternes est de plus en plus manifeste. Le Dr Acosta reconnaît par ailleurs que le thème proposé par la Malaisie et appuyé par la France est important, mais il juge qu'il pourrait être mieux discuté pendant un séminaire régional.

Le Dr SINGH (Fidji) estime que les thèmes proposés par les représentants du Laos et des Philippines peuvent être considérés comme le prolongement du thème examiné cette année.

A son avis, le thème 2.3 doit être approfondi. Il appuie, dans cet ordre, le thème 2.2 puis le thème 1.5.

Le Dr PINHEIRA (Portugal) souligne que les personnels de santé de l'échelon inférieur dans les pays en voie de développement ont un rôle très important à jouer et que leur formation est donc indispensable à la mise au point de programmes sanitaires. Il appuie le thème 1.6 : "Formation complémentaire des moniteurs du personnel sanitaire paramédical".

Le Dr CHEN (Chine) déclare que tous les thèmes lui paraissent importants et intéressants mais il suggère de combiner les thèmes 1.5 et 2.2 en raison de leur similitude.

Le Dr WAINETTI (Papua-Nouvelle-Guinée) appuie la proposition de la Chine et suggère de grouper les thèmes 1.5 et 2.2. La formation de spécialistes est coûteuse et ce sont surtout les généralistes qui sont nécessaires, notamment en zone rurale, car ils peuvent résoudre pratiquement tous les problèmes médicaux sans envoyer les malades à des spécialistes.

Le Dr RHEE (République de Corée) déclare que dans son pays, en raison de la pénurie de personnel spécialisé, notamment de médecins, le personnel auxiliaire est indispensable. Comme le Directeur régional l'a indiqué dans son rapport annuel, les services de santé doivent être efficaces à tous les niveaux pour être rentables. Bien que la question de la main-d'oeuvre sanitaire ait déjà été soulevée lors de sessions précédentes du Comité, le Dr Rhee estime qu'il est utile de poursuivre la discussion. Il appuie donc le thème 2.2.

Le Dr KING (Etats-Unis d'Amérique) fait remarquer que la question de la main-d'oeuvre sanitaire a été examinée en 1971, donc très récemment.

Le Dr TRUONG-MINH-CAC (République du Viet-Nam) appuie la suggestion de la Malaisie visant à discuter de la lutte contre le vecteur de la dengue hémorragique, maladie qui sévit au Viet-Nam et dans d'autres pays de la Région. Si ce thème n'est pas retenu, le Dr Truong-Minh-Cac appuiera la proposition du représentant du Laos.

Le Dr MAJID (Malaisie) explique qu'en proposant des thèmes, il n'avait pas prévu que le thème 1.5 pourrait être lié au thème 2.2. D'après son expérience, nombre de jeunes médecins souhaitent se spécialiser, tandis que les services de santé de la Région ont besoin de "généralistes".

Le DIRECTEUR REGIONAL estime que le thème 2.2 est très important. Les rapports communiqués par les pays de la Région ainsi que les visites effectuées par le personnel de l'OMS montrent qu'il est très urgent de former et d'utiliser des assistants médicaux. C'est pourquoi un projet intitulé "Conférence sur l'assistant médical" a été ajouté à la Liste des projets additionnels (p. 389 du document WPR/RC24/2). On espère que des économies seront réalisées pour que cette conférence puisse avoir lieu, car elle permettrait aux pays de la Région d'examiner de près cette question très importante. Au moins 70% de la population de la Région vit en zone rurale et un grand nombre d'habitants ne reçoivent jamais de soins médicaux. Il est donc indispensable de former des auxiliaires ou des assistants médicaux. Le Directeur régional indique aussi qu'il a été impressionné par les services d'urgence et les premiers secours assurés par les "médecins aux pieds nus" en Chine. Cependant, cela ne veut pas dire nécessairement que les autres pays devraient en faire autant. Ils devraient plutôt adapter à leurs propres besoins la formation et les fonctions des auxiliaires médicaux.

Après avoir entendu les explications du Directeur régional, le Dr ACOSTA (Philippines) retire sa proposition sur "l'emploi des assistants médicaux dans les services de santé".

Le Dr KILGOUR (Royaume-Uni) déclare que sa délégation appuie la proposition de la Malaisie pour le choix du thème concernant la lutte contre les moustiques vecteurs de la dengue.

Le Dr LAIGRET (France) fait observer qu'un examen détaillé des aspects techniques du problème de la dengue nécessiterait un séminaire, mais que rien n'empêche d'aborder la question sous l'angle de la santé publique : il pourrait être utile de chercher à préciser la manière la plus efficace d'intégrer la lutte contre les vecteurs de la dengue dans un programme général de santé publique.

Le Dr KING (Etats-Unis d'Amérique) appuie la suggestion du représentant du Royaume-Uni, car ce thème lui paraît plus concis, plus précis et mieux défini et se prête donc à une discussion dans les limites de temps imposées.

Le Dr CHEN (Chine) souscrit à la déclaration du Directeur régional et retire sa suggestion visant à combiner les thèmes 1.5 et 2.2.

Le PRESIDENT met la question aux voix. Il déclare ensuite que le thème des Discussions techniques de 1974 sera le suivant : "Lutte contre les moustiques vecteurs de la dengue hémorragique". (Pour l'examen du projet de résolution, voir huitième séance, section 1.2).

3. SESSIONS FUTURES DU COMITE REGIONAL : Point 20 de l'ordre du jour (document WPR/RC24/11)

Le DIRECTEUR REGIONAL rappelle au Comité que le document WPR/RC24/11 traite de deux questions distinctes concernant les sessions futures du Comité régional : 1) la vingt-cinquième session (1974) et 2) le lieu de la vingt-sixième session et la question de la tenue des sessions une fois sur deux au siège régional.

En ce qui concerne la première question, le Comité avait adopté l'année dernière la résolution WPR/RC23.R22, par laquelle il acceptait l'invitation du Gouvernement de la Malaisie de tenir la vingt-cinquième session (1974) à Kuala Lumpur.

Lorsque les sessions ont lieu à Manille, elles sont couvertes par l'Accord de siège signé par le Gouvernement des Philippines et l'Organisation le 22 juillet 1951. Les sessions qui se tiennent hors de Manille sont couvertes par un accord entre le Gouvernement hôte et l'Organisation quant aux facilités et services et au statut légal de l'Organisation à l'occasion de la tenue de la session sur le territoire dont il s'agit; les accords sont normalement rédigés conformément à la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, dont l'Annexe VII concerne spécialement l'OMS. Ces accords ont été conclus avec le Gouvernement des Etats-Unis pour la session de Guam en 1972 et avec le Gouvernement néo-zélandais pour la session de 1973.

L'organisation de la vingt-cinquième session à Kuala Lumpur dépendra, par conséquent, de la conclusion d'un accord avec le Gouvernement de la Malaisie conformément à la pratique normale de l'OMS en la matière, que ce soit dans cette Région ou dans d'autres. Si un tel accord n'est pas conclu, la session devra se tenir au siège régional.

Quant à la seconde question, le Comité avait décidé par sa résolution WPR/RC23.R23, à sa session de 1972, d'examiner à sa vingt-quatrième session la question du lieu de réunion de sa vingt-sixième session (1975) et de l'organisation des sessions une fois sur deux au siège régional. Le document WPR/RC24/11 mentionne les résolutions précédentes du Comité sur les sessions futures, avec l'indication sur la manière de les trouver dans le Recueil des résolutions et décisions du Comité.

L'annexe de ce document donne des extraits des comptes rendus analytiques des sixième et septième séances de la vingt-troisième session.

Le D^r MAJID (Malaisie) rappelle la résolution WPR/RC23.R22 et réitère l'invitation de son Gouvernement proposant que la session de 1974 se tienne à Kuala Lumpur. Il indique aussi que les préparatifs préliminaires ont déjà commencé et que l'accord concernant la session sera signé dès que les documents y relatifs seront reçus par le Gouvernement de la Malaisie.

Le PRÉSIDENT demande aux représentants s'ils ont des objections ou des abstentions à signaler à l'égard de la confirmation de l'invitation du Gouvernement malaisien. En l'absence d'observations, le Président accepte l'invitation et remercie la délégation de la Malaisie.

Le Président invite ensuite les représentants à se prononcer sur le lieu de la session de 1975.

Le D^r FRANKLANDS (Australie) estime qu'il y a grand avantage à tenir périodiquement les sessions au siège régional, car les participants devraient avoir régulièrement l'occasion de rencontrer tout le personnel de ce siège. Il suggère donc que la session de 1975 ait lieu à Manille et s'y tienne une année sur deux.

Le D^r KING (Etats-Unis d'Amérique) appuie la recommandation de la délégation australienne et ajoute que cela permettrait aussi de réaliser des économies appréciables, qui pourraient être utilisées pour financer des bourses d'études et d'autres programmes, ce qui constituerait une assistance directe aux Etats Membres.

Le D^r KILGOUR (Royaume-Uni) appuie aussi à son tour les propositions des représentants de l'Australie et des Etats-Unis. A son avis, si les sessions ont lieu à l'extérieur du siège régional une année sur deux, les membres peuvent connaître les problèmes d'autres pays, tout en ayant l'occasion de rencontrer le personnel technique du Bureau régional au moins tous les deux ans.

Le D^r LAIGRET (France) indique que son Gouvernement n'est pas favorable, en principe, aux sessions tenues hors du siège du Bureau régional. Toutefois, il accepte ces sessions dans la mesure où le gouvernement hôte prend en charge les dépenses supplémentaires qui en résultent.

Le D^r SINGH (Fidji) demande si le Comité doit décider dès maintenant du lieu de la session de 1975 ou si la décision définitive sera prise à la session de 1974.

Le DIRECTEUR REGIONAL estime que le Comité doit décider à la présente session du lieu de la session de 1975, comme il est dit à la résolution WPR/RC23.R23 : le Comité a décidé "d'examiner à sa vingt-quatrième session la question du lieu de réunion de sa vingt-sixième session (1975) et la question de savoir si les sessions futures doivent se tenir au siège régional une fois sur deux". Le Directeur régional fait aussi remarquer

que si le Comité décide de tenir la vingt-sixième session ailleurs qu'à Manille, il faudra inscrire au budget les crédits supplémentaires nécessaires au cas où le gouvernement hôte n'accepterait pas de prendre à sa charge les dépenses supplémentaires.

Le D^r SINGH (Fidji) attire l'attention sur l'Article 4 du Règlement intérieur : "Le Comité tient au moins une session ordinaire par an. Il fixe, à chaque session ordinaire, la date et le lieu de la session ordinaire suivante". Le D^r Singh demande si le Comité ne se met pas actuellement dans une situation embarrassante.

Le PRESIDENT répond que tel n'est pas le cas et que l'arrangement sera confirmé à la session de 1974 comme il vient de l'être à la présente session pour l'invitation de la Malaisie. Le Président demande ensuite si d'autres participants veulent prendre la parole au sujet de la session de 1975. En l'absence d'autres observations, il est décidé que la session de 1975 se tiendra au siège régional à Manille.

Le Président demande aux Rapporteurs d'établir des projets de résolution sur : a) le lieu des sessions de 1974 et 1975; b) l'acceptation du principe selon lequel les sessions doivent avoir lieu une fois sur deux au siège régional à Manille.

Le D^r KING (Etats-Unis d'Amérique) déclare que son Gouvernement appuie la suggestion du D^r Laigret selon laquelle les dépenses supplémentaires occasionnées par les sessions ayant lieu ailleurs qu'au siège régional doivent être prises en charge par le pays hôte.

Le PRESIDENT rappelle l'existence d'une résolution invitant les pays à assumer ces dépenses. La question a déjà fait l'objet de discussions et peut être reprise à une session ultérieure si les participants le désirent. (Pour l'examen du projet de résolution, voir huitième séance, section 1.2).

La séance est levée à 17 h 5